



Communauté de Communes
PONTHEIU-MARQUENTERRE

DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Durant l'année scolaire : 2 0 / 2 0

à compter du : / / 2 0

☐ en école maternelle (1) ou ☐ en école élémentaire (1)

Ecole du lieu de résidence		Ecole souhaitée	
Nom de l'enfant :		Date de naissance : / /	
Prénom :			
Nom prénom Parent 1 (2):		Nom prénom Parent 2 (2) :	
.....			
Adresse parent 1:		Adresse parent 2:	
.....			
N° de téléphone : / / / /		N° de téléphone : / / / /	
@ :		@ :	

École fréquentée actuellement par l'enfant :

Ecole : Classe : Adresse :
Commune : N° de téléphone : / / / /

Activité professionnelle des parents (2) (préciser l'employeur) :

- Parent 1 (3): Lieu d'exercice :
- Parent 2 (3) : Lieu d'exercice :

3 CAS DÉROGATOIRES (1) :

- ☐ **1** - Rapprochement de fratrie (1) (4)
☐ **2** - Absence de service de restauration ou de garde dans l'école du lieu de résidence (1)
☐ **3** - Raisons médicales justifiées(1) (4)

Complément d'information si besoin :

.....
.....
.....

Avez-vous l'intention de demander l'inscription de l'enfant aux services suivants :

Transport scolaire : ☐ OUI ☐ NON / Accueil avant l'école : ☐ OUI ☐ NON

Restauration : ☐ OUI ☐ NON / Accueil après l'école : ☐ OUI ☐ NON

(1) Mettre une croix dans la case de votre choix

(2) ou du tuteur légal

(3) Dans le cas où seul l'un des parents a l'enfant à sa charge : barrer la mention inutile

(4) **Joindre obligatoirement les pièces qui justifient votre motif.** Pour un motif d'hospitalisation fréquente ou de soins médicaux réguliers, un certificat est obligatoire ; pour un rapprochement de fratrie, la copie de la dérogation est obligatoire.

Si la commune de résidence participe aux frais de scolarité, celle-ci doit être attestée par la délibération du Conseil municipal.

**Une issue favorable à cette demande ne préjuge en rien des capacités d'accueil de l'école demandée.
Par ailleurs, aucun transport scolaire n'est organisé spécifiquement en cas de décision favorable.**

1 – Avis de la Directrice ou du Directeur

de l'école de la commune de résidence ou de l'école rattachée à la commune de résidence.

Observation :

.....

A, le Signature :

2 – A titre consultatif, le maire de la commune du territoire Ponthieu-Marquenterre où se situe l'école est averti ; son avis est attendu dans les 4 jours ouvrés.

3 – Avis de la Communauté de communes de résidence, ou de la commune de résidence

(si celle-ci est en charge de la compétence scolaire)

- ☐ ACCORD pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune ou hors du secteur de scolarisation.
- ☐ REFUS de scolarisation de l'enfant hors de la commune ou hors du secteur de scolarisation.
- ☐ REFUS de participation aux frais de scolarisation
- ☐ ACCORD de participation aux frais de scolarisation

Motif du refus :

.....

A, le Signature :

4 – Avis de l'Inspectrice ou de l'inspecteur de l'Education Nationale

de la circonscription de la commune d'accueil :

Observation :

.....

A, le Signature :

5 – Décision de la Communauté de communes d'accueil ou de la commune d'accueil *(si celle-ci est en charge de la compétence scolaire)*

- ☐ ACCORD pour la scolarisation de l'enfant sur la commune de :

L'enfant sera inscrit à (nom et adresse de l'école) :

.....

- ☐ REFUS de scolarisation de l'enfant dans la commune de :

Motif du refus :

.....

.....

A, le Signature :

NOTICE

RELATIVE À LA DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Pièces justificatives à fournir :

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

La procédure à suivre :

1 – Les parents doivent se munir au préalable du formulaire de demande de scolarisation.
S'adresser en Mairie ou à la Communauté de communes.

2 – Les parents s'adressent à la Directrice ou au Directeur de l'école de (ou rattachée à) la commune de résidence pour que celle ou celui-ci donne son avis (*encadré 1 du formulaire*).

3 - Les parents adressent leur demande revêtue de l'avis de la Directrice ou du Directeur de l'école à la communauté de communes de résidence (ou à la commune de résidence uniquement si celle-ci est en charge de la compétence scolaire).

Les demandes sont à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre – 33 bis, route du Crotoy – 80120 RUE ou par mail à l'adresse suivante : service.scolaire@ponthieu-marquenterre.fr

4 – La communauté de communes de résidence (ou la commune de résidence) émet son avis (*encadré 2 du formulaire*) puis transmet la demande pour avis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.

5 – L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de la commune d'accueil émet son avis (*encadré 4 du formulaire*) puis transmet la demande pour avis à la communauté de communes d'accueil (ou à la commune d'accueil uniquement si celle-ci est en charge de la compétence scolaire).

6 - La communauté de communes d'accueil (ou la commune d'accueil) prend sa décision (*encadré 5 du formulaire*) et la notifie :

- aux parents ;
- à la communauté de communes, ou à la commune de résidence ;
- à la Directrice ou au Directeur de l'école de résidence ;
- à la Directrice ou au Directeur de l'école d'accueil ;
- à l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.

Pour tout renseignement :

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre – 33 bis, route du Crotoy – 80120 RUE
Service scolaire - 03.22.27.22.76